



33570

Envoyé en préfecture le 05/06/2020

Reçu en préfecture le 05/06/2020

Affiché le

SLOW

ID : 033-213303860-20200528-2020_05_15-BF

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt

Le vingt-huit mai à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/05/2020

Date d'affichage : 25/05/2020

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, BLONDET Nicolas, DELPY Fabien, PIMBERT Éric, BORDENEUVE Virgil.

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme PETIT Josiane

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Absent : 0

Excusé : 0

N°2020-05-15

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2020

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur une augmentation de taux des taxes d'imposition pour l'année 2020.

Après un vote à main levée et à la majorité absolue, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes pour 2020 soit :

- Taxe d'habitation = 10.06 %
- Taxe foncière (bâti) = 20.89 %
- Taxe foncière (non bâti) = 47.01 %

Pour : 11 voix

Contre : 00voix

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pascal AMOREAU

